

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL N° 4

DU MARDI 24 AVRIL 2012

DOCUMENTATION.-

1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

5 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE MORLANWELZ

Concession temporaire pour 15 ans

VERCHEVAL Georges, Rue A. Warocqué 22, 7100 La Louvière 348 €

Remboursement de concession temporaire suite à un transfert

MANGIONE Gaetano, rue Solvay 32, 7141 Morlanwelz 327,21 €

CIMETIERE DE CARNIERES

Concession temporaire pour 15 ans

Succession **BAUDOUR** Germaine, Rue P. Janson, 6150 Anderlues 415 €

Concessions temporaires pour 30 ans + Caveau

FRANÇOIS Claudine, Pré Joly 60, 7100 La Louvière 2.550 €

MARCHESI Agnès, Chaussée Brunehault 95 A, 7141 Morlanwelz 2.550 €

2. Communication de la décision de l'autorité de tutelle – Notification.-

L'article 4 du nouveau Règlement général de la Comptabilité communale prévoit que toute décision de l'autorité de tutelle est communiquée par le Collège communal au Conseil communal.

Nous vous demandons de prendre connaissance de l'arrêté par lequel le Ministre des Pouvoirs locaux et de la ville rend exécutoire la délibération du conseil du 31 janvier 2012 relative au budget de l'exercice ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2012.

3. Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Compte de l'exercice 2011 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde a arrêté son compte de l'exercice 2011.

Il le soumet à votre avis, aux montants ci-après :

RECETTES :

| | |
|---------------------|---------------|
| - ordinaires : | 19.537,10.- € |
| - extraordinaires : | 83979,69.- € |
| TOTAL GENERAL | 28.516,79.- € |

DEPENSES :

| | |
|---------------------------|---------------|
| - arrêtées par l'Evêque : | 3.264,81.- € |
| - ordinaires : | 11.835,79.- € |
| - extraordinaires : | 7.688,49.- € |
| TOTAL GENERAL | 22.789,09.- € |
| Excédent : | 5.727,70.- € |

4. Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Compte de l'exercice 2011 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin a arrêté son compte de l'exercice 2011.

Il le soumet à votre avis, aux montants ci-après :

RECETTES :

| | |
|---------------------|---------------|
| - ordinaires : | 41.199,49.- € |
| - extraordinaires : | 12.630,97.- € |
| TOTAL GENERAL | 53.830,46.- € |

DEPENSES :

| | |
|---------------------------|---------------|
| - arrêtées par l'Evêque : | 7.185,77.- € |
| - ordinaires : | 37.234,69.- € |
| TOTAL GENERAL | 44.420,46.- € |
| Excédent : | 9.410,00.- € |

5. Convention entre la Province de Hainaut et la Commune de Morlanwelz.-

Ouverture des marchés publics de la Province de Hainaut aux communes.

Clauses et conditions de la convention conclue entre la Province de Hainaut et la Commune de Morlanwelz.

6. Achat d'équipement pour le Plan de Cohésion sociale (armoire et bureaux).-

Attendu que lors de la séance du 20 février 2006, le Conseil communal a adopté une convention permettant à la Commune de Morlanwelz de bénéficier des mêmes conditions que le SPW pour des marchés de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de ses services.

Vu le catalogue des fiches techniques établies par le SPW ;

Attendu qu'il y a lieu d'équiper les bureaux du service « Plan de Cohésion Sociale » ;

Attendu que ce mobilier est répertorié sous les références :

- 1 armoire métallique à volets (012/08 C91- lot 3).
- 2 bureaux (012.08 C91 Lot 1).

Attendu que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 877/735-60 de l'exercice 2012 ;

Nous vous proposons d'acquérir le mobilier pour le service « Plan de Cohésion Sociale » pour la somme de 912,86.- € T.V.A.C.

7. Achat d'équipement pour le Plan de Cohésion Sociale (tondeuse) – Conditions et mode de passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120056.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Achat d'équipement pour le Plan de Cohésion Sociale ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité, sur simple facture acceptée (dépense à approuver inférieure à 5500 €), avec consultation de trois fournisseurs.

La dépense est estimée à 1.300,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 84010/741-98.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

8. Achat d'instruments de musique pour le Plan de Cohésion Sociale – Conditions et mode de passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120055.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Achat d'instruments de musique pour le Plan de Cohésion Sociale ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité, par simple facture acceptée (dépense à approuver inférieure à 5500 €), avec consultation de trois fournisseurs.

La dépense est estimée à 1.200,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 84010/744-51.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

9. Achat de mobilier pour la bibliothèque (bacs à albums) – Conditions et mode de passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120052.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation pour le marché « Achat de mobilier pour la bibliothèque (bacs à albums) ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité, par simple facture acceptée (dépense à approuver inférieure à 5500 €), avec consultation de trois fournisseurs.

La dépense est estimée à 1.500,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 421/735-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

10. Achat de mobilier pour la bibliothèque (armoire et caisson).-

Attendu que lors de la séance du 20 février 2006, le Conseil communal a adopté une convention permettant à la Commune de Morlanwelz de bénéficier des mêmes conditions que le SPW pour des marchés de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de ses services.

Vu le catalogue des fiches techniques établies par le SPW ;

Attendu qu'il y a lieu d'équiper les bureaux de la bibliothèque ;

Attendu que ce mobilier est répertorié sous les références :

- 1 armoire métallique à volets (012/08 C91- lot 3).
- 1 caisson mobile (451 SP I).

Attendu que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 867/741-98 de l'exercice 2012 ;

Nous vous proposons d'acquérir le mobilier pour les bureaux de la bibliothèque pour la somme de 611,57.- € T.V.A.C.

11. Achat de mobilier pour la bibliothèque (meuble à périodiques et collections) – Conditions et mode de passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120052.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation pour le marché « Achat de mobilier pour la bibliothèque (meuble à périodiques et collections)».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité, par simple facture acceptée (dépense à approuver inférieure à 5500 €), avec consultation de trois fournisseurs.

La dépense est estimée à 1.500,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 421/735-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

12. Fourniture d'équipement sportif pour le hall de sports, sis rue de l'Enseignement – Avenant 3 – Equipement supplémentaire.-

Nous soumettons à votre approbation l'avenant 3 – Equipement supplémentaire.

Monsieur Pierre-Yves Gonze représentant la Cellule marchés publics, dans son rapport justificatif fait apparaître les points suivants :

- La justification.
- Le coût des travaux s'élève à 3.847,80.- € T.V.A.C.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux

13. Achat d'arches « Entrée de Ville » - Conditions et mode de passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120048.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Achat d'arches – Entrée de Ville ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 4.000,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 766/741-98.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

14. Construction d'un hall des sports, rue de l'Enseignement à Morlanwelz – Avenant 9 – Adaptation de la vidéo-surveillance.-

Monsieur Pierre-Yves Gonze représentant la Cellule marchés publics, dans son rapport justificatif fait apparaître les points suivants :

- La justification.
- Le coût des travaux s'élève à 12.128,51.- € T.V.A.C.
- La prolongation de délai d'exécution de 15 jours ouvrables.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux

15. Construction d'un hall des sports, rue de l'Enseignement à Morlanwelz. – Avenant 10 – Aménagement de la cuisine.-

Monsieur Pierre-Yves Gonze représentant la Cellule marchés publics, dans son rapport justificatif fait apparaître les points suivants :

- La justification.
- Le coût des travaux s'élève à 4.312,06 € T.V.A.C.
- La prolongation de délai d'exécution de 3 jours ouvrables.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux

16. Achat de couleur pour la façade de l'Hôtel de Ville – Conditions et mode de passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120012.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Achat de couleur pour la façade de l'Hôtel de Ville ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 14.991,90.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 124/723-51.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

17. Réfection de la corniche du bâtiment « Pochet » - Conditions et mode de passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120016.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Réfection de la corniche du bâtiment « Pochet ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 16.976,30.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 124/723-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

18. Etanchéité de la toiture de l'ancien bureau de police de Carnières – Conditions et mode de passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120014.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Etanchéité de la toiture de l'ancien bureau de police de Carnières ».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 79.783,77.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 124/723-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

19. Entretien des voiries et trottoirs – Conditions et mode de passation de marché – Décision – Approbation – Dossier 20120027.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Entretien des voiries et trottoirs ».

Le marché est passé par adjudication.

La dépense est estimée à 519.997,50.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2012, article 421/735-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

20. Modification du cadre du personnel communal – Approbation – Décision.-

Suite à l'approbation du plan d'embauche annexé au projet de budget de l'exercice 2012, approuvé en séance du Conseil Communal du 31 janvier 2012 et approuvé par l'autorité de tutelle en date du 15 mars 2012, nous avons adapté le cadre du personnel communal.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui se trouve dans le bureau du Secrétaire communal.

Nous vous proposons d'approuver la modification du cadre du personnel communal

21. Examens de promotion – Décision – Approbation.-

Conformément au plan d'embauche annexé au budget 2012, voté en Conseil communal le 31 janvier 2012 et approuvé par la tutelle le 15 mars 2012, nous allons procéder à des examens de promotion du chef de service administratif (c3), du brigadier chef (c2) et de 2 brigadiers (c1).

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui se trouve dans le bureau du Secrétaire communal.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la procédure de promotion.

22. Examens de recrutement – Décision – Approbation.-

Conformément au plan d'embauche annexé au budget 2012, voté en Conseil Communal le 31 janvier 2012 et approuvé par la tutelle le 15 mars 2012, nous allons procéder à des examens de recrutement du chef de bureau administratif A1 et du juriste de niveau A1.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui se trouve dans le bureau du Secrétaire communal.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la procédure de recrutement.